

## Special Section: *JGI* Scholar's Award, Category A

### Violence économique et stratégie de contrôle chez les couples où l'homme est joueur problématique

Annie Goulet,<sup>1</sup> Isabelle Giroux,<sup>1</sup> & Christian Jacques<sup>1</sup>

<sup>1</sup>École de psychologie, Université Laval, Québec City, Québec, Canada

#### Résumé

Les problèmes de jeu de l'un des deux partenaires de vie entraînent des conséquences sur la vie conjugale, dont une détérioration des finances. Dans ce contexte, les partenaires peuvent adopter des comportements de contrôle sur les finances du ménage. Quelles stratégies utilisent les conjointes de joueurs problématiques pour contrôler leurs habitudes et dépenses de jeu ? Ces comportements s'apparentent-ils à de la violence conjugale économique ? Pour explorer ces questions, des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de 156 participantes, dont 54 femmes percevant un problème de jeu chez leur conjoint. Les résultats montrent que les femmes en couple avec un joueur problématique rapportent en plus grande proportion avoir manifesté et subi des comportements de violence économique. Certains contexte et motifs entourant la violence économique faite par les femmes soutiennent une fonction protectrice. Les femmes considèrent que les comportements de violence économique de leur conjoint viseraient à assurer la poursuite des activités de jeu. De plus, près de 80 % des femmes préoccupées par les habitudes de jeu de leur conjoint utilisent des stratégies visant à contrôler ses habitudes de jeu, dont les dépenses de jeu. La complexité d'évaluer la violence conjugale de type économique en contexte de jeu problématique est discutée.

**Keywords:** jeu problématique, violence économique, couples, stratégies de contrôle

#### Abstract

Gambling problems of one of the life partners bring consequences on conjugal life, including a deterioration of finances. In this context, partners may adopt control behaviors over the household finances. What strategies do partners of problem gamblers use to control their partner's gambling habits and expenses? Are these behaviors similar to economic conjugal violence? To explore these questions, telephone interviews were conducted with 156 women, 54 of which perceived their partner as having a gambling problem. Results showed that a greater proportion of women in a relationship with a problem gambler reported having committed and

experienced economic violence behaviors. Some contexts and motives associated with economic violence perpetrated by women lend support to a protective function. Women consider that their partner's economic violence behaviors were aimed at ensuring continuation of gambling activities. Moreover, nearly 80% of women concerned with their partner's gambling habits used strategies to control their gambling habits, including gambling expenditure. The complexity of assessing economic conjugal violence within a problem gambling context is discussed.

---

## Introduction

Le jeu pathologique, ou *Gambling Disorder*, se caractérise par des comportements de jeu persistants et récurrents qui entraînent une détresse ou un dysfonctionnement important (American Psychiatric Association, 2013). Un joueur qui ne présente pas suffisamment de symptômes pour recevoir un diagnostic mais qui vit des conséquences négatives est considéré comme un joueur à risque (Shaffer, Hall, & Vander Bilt, 1999). Les appellations *jeu problématique* et *problèmes de jeu* sont utilisées pour référer, à la fois, au jeu à risque et au jeu pathologique.

Parmi les conséquences négatives majeures des problèmes de jeu, certaines sont d'ordre financier : pertes d'argent, endettement, difficultés à subvenir aux besoins, etc. (Ferland et al., 2008; Kalischuk, Nowatzki, Cardwell, Klein, & Solowoniuk, 2006; Morasco, Weinstock, Ledgerwood, & Petry, 2007). Ces conséquences affectent le joueur et ses proches, surtout sa conjointe<sup>1</sup> (Shaw, Forbush, Schlinder, Rosenman, & Black, 2007).

Les sphères de vie conjugale et familiale du joueur problématique se trouvent aussi affectées par ses habitudes de jeu. L'étude de Tepperman, Korn et Lynn (2006) dévoile que les joueurs pathologiques – avec un score de 5 ou plus sur 20 au *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur & Blume, 1987) – sont trois fois plus susceptibles que les joueurs non problématiques de déclarer que leurs habitudes de jeu ont conduit à des problèmes familiaux. Steinberg (1993) dénote un manque de confiance persistant chez les conjointes de joueurs problématiques malgré que ces derniers aient cessé le jeu. Trudel et al. (2008), dans une étude effectuée auprès de couples dont l'un des partenaires présente un problème de jeu ( $n = 84$ ) et de couples de non-joueurs ( $n = 40$ ), révèlent que les premiers obtiennent des scores moins élevés sur plusieurs indicateurs de fonctionnement conjugal : ajustement dyadique, fonctionnement sexuel, perception de la communication et croyances relationnelles.

---

<sup>1</sup>Cet article s'intéresse au vécu et aux perceptions des conjoints de joueurs pathologiques, ainsi qu'aux conséquences auxquelles ils font face. Puisque les hommes sont plus à risque de développer un problème de jeu (Johansson, Grant, Kim, Odlaug, & Gøttestam, 2009) et que les problèmes de jeu sont plus courants chez les hommes (Kairouz & Nadeau, 2014), nous utilisons le masculin pour référer aux joueurs problématiques et le féminin, pour référer aux conjointes.

Le fonctionnement conjugal ainsi ébranlé, les conflits peuvent dégénérer en comportements violents. Une méta-analyse de Dowling et al. (2014) montre une relation positive entre les problèmes de jeu et la violence conjugale. Des études révèlent que les joueurs problématiques sont plus nombreux que les non-joueurs/ joueurs sans problème à commettre des actes de violence verbale et physique envers leur conjointe (Afifi, Brownridge, MacMillan, & Sareen, 2010; Korman et al., 2008). Des conjointes de joueurs problématiques rapportent aussi être victimes de comportements de violence psychologique, verbale et physique (Lorenz & Shuttlesworth, 1983; Muelleman, DenOtter, Wadman, Tran, & Anderson, 2002), et ce, en plus grand nombre que les conjointes de joueurs sans problème (Goulet & Giroux, 2015). Les conjointes de joueurs problématiques se montrent également plus violentes verbalement et physiquement que les autres femmes (Goulet & Giroux, 2015).

La violence conjugale est multidimensionnelle et prend différentes formes : physique, psychologique, verbale, sexuelle et économique (DeKeseredy & Dragiewicz, 2009; ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec [MSSS], 1995). La violence économique a reçu moins d'attention que les autres formes de violence (Adams, Sullivan, Bybee, & Greeson, 2008; Weaver, Sanders, Campbell, & Schnabel, 2009). Malgré les difficultés à la conceptualiser, des études récentes montrent que les abus économiques représentent une forme de violence qui se distingue des autres (Postmus, Plummer, & Stylianou, 2015; Stylianou, Postmus, & McMahan, 2013).

La violence économique se manifeste par des comportements visant à dominer l'autre, à lui soutirer son pouvoir décisionnel, comme limiter son accès aux informations et aux ressources financières ou matérielles du ménage, et à contrôler ses activités financières (MSSS, 1995). La violence économique se présente aussi sous forme verbale (p. ex., ridiculiser le partenaire quant à son apport financier au ménage). Fawole (2008) définit plutôt la violence économique en abordant le thème du maintien des finances familiales par un conjoint abusif qui prend seul toutes les décisions.

Adams et al. (2008) définissent la violence économique par des comportements qui limitent la capacité d'une personne à acquérir, à utiliser ou à maintenir ses ressources économiques, menaçant sa sécurité financière et son potentiel d'autosuffisance. Ils extraient deux dimensions de ce type de violence : le contrôle, sur l'emploi ou les finances, et l'exploitation, telle qu'exprimée par le vol d'argent ou l'obligation de donner ses avoirs. Jouer à des jeux de hasard et d'argent avec l'argent de son conjoint correspond aussi à cette deuxième dimension. Le sabotage de l'emploi représente une troisième dimension de la violence économique et se manifeste par des comportements tels qu'obliger le partenaire à quitter son emploi ou à demeurer sans emploi, ou à le menacer de le faire (Postmus, Plummer, McMahan, Murshid, & Kim, 2012; Postmus et al., 2015; Stylianou et al., 2013).

Rares sont les études qui abordent la prévalence de la violence économique dans les couples (Fawole, 2008). Une enquête populationnelle a toutefois été réalisée auprès

de 2 120 femmes adultes en couple dans la dernière année (Riou, Rinfret-Raynor & Cantin, 2003), et 1,7 % des répondantes ont rapporté s'être vues empêcher par leur conjoint de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès (Riou et al., 2003). Aucune information n'est cependant fournie quant au contexte entourant cette manifestation de violence économique.

Le contexte conjugal dans lequel se trouvent le joueur pathologique et sa conjointe semble propice aux comportements s'apparentant à la violence économique. Par exemple, Down et Woolrych (2010) observent que, parmi 18 joueurs problématiques ayant des problèmes financiers actuels ou passés, 80 % camouflent quotidiennement les preuves de jeu, les avertissements bancaires et les relevés de cartes de crédit, limitant ainsi l'accès de la conjointe aux informations financières du couple.

Considérant les stressseurs financiers rapportés par les conjointes de joueurs problématiques (Kalischuk et al., 2006), tels que l'endettement et les prêts contractés, ces dernières pourraient aussi réagir par des comportements de contrôle à connotation violente. Par exemple, Boutin et Ladouceur (2006) suggèrent qu'elles pourraient s'immiscer dans la vie privée du joueur en ouvrant son courrier ou en fouillant dans ses effets personnels, surveiller ses dépenses ou limiter son accès aux ressources financières du ménage.

Boutin et Ladouceur (2006) mettent l'accent sur l'importance pour le proche du joueur problématique d'assurer sa sécurité financière. Heineman (1987), dans une intervention destinée aux conjointes, leur suggère de prendre la totalité du contrôle des finances et de répartir ce contrôle lorsque le joueur est en mesure d'assumer ses responsabilités. Des manuels d'autotraitements (p. ex., Hodgins, Toneatto, Makarchuk, Skinner, & Vincent, 2007) ou de planification financière (p. ex., National Endowment for Financial Education [NEFE], 2000) pour les conjointes de joueurs proposent aussi des stratégies pour reprendre le contrôle des finances et protéger leurs avoirs. En regard de ces stratégies, la ligne semble mince entre des comportements aidants et ceux s'apparentant à la violence économique. Le construit de *contrôle des finances* apparaît d'ailleurs mal opérationnalisé dans la littérature à ce sujet.

Il y a donc lieu de s'interroger sur plusieurs points : quels comportements adoptent les conjointes de joueurs problématiques pour gérer les finances du couple ou celles du joueur? Ces comportements se rapprochent-ils de ceux qui sont propres à la violence économique? Le contrôle des finances dans les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu se différencie-t-il de celui qui est exercé par les conjoints des couples sans problème de jeu? Des réponses à ces questions permettraient de pallier le manque de littérature à ce sujet (Down & Woolrych, 2010).

La présente étude vise à décrire les comportements de violence et de contrôle économique dans les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu. Le premier objectif de l'étude consiste à comparer les femmes dont le conjoint est

perçu<sup>2</sup> comme un joueur problématique (groupe JP) à celles dont le conjoint est perçu comme un joueur non problématique (groupe JNP) quant à la proportion d'entre elles qui, dans la dernière année, ont (1) manifesté de la violence économique envers leur conjoint et (2) subi de la violence économique de la part de leur conjoint. Il est attendu que la proportion de femmes du groupe JP différera de celle du groupe JNP, pour la violence économique tant manifestée que subie.

L'étude comprend deux objectifs exploratoires : (1) décrire les motifs entourant les comportements de violence économique manifestés par les femmes et leur perception des motifs entourant les comportements dont elles se disent victimes; (2) explorer les stratégies utilisées par les femmes du groupe JP pour contrôler (a) les habitudes de jeu (fréquence et temps de jeu) et (b) les dépenses de jeu du conjoint.

## Méthode

### Participants

Cette étude consiste en l'analyse d'une partie des données collectées par Goulet et Giroux (2015) entre février 2009 et juillet 2010 auprès de 156 femmes adultes en couple, lors d'entrevues téléphoniques portant sur la violence conjugale et les problèmes de jeu. Ces femmes adultes en couple depuis au moins un an ont été recrutées par des annonces placées dans différents journaux de Québec et de Montréal et envoyées par courriel aux membres de la communauté universitaire de l'Université Laval (étudiants et employés). Les femmes sont divisées en deux groupes selon le score obtenu au SOGS modifié; 54 femmes sont incluses dans le groupe JP et 102, dans le groupe JNP.

**Caractéristiques sociodémographiques des participantes.** Les 54 femmes du groupe JP sont en couple depuis en moyenne 9,3 ans ( $ET = 9,3$ ) alors que les 102 femmes du groupe JNP le sont depuis 9,5 ans ( $ET = 9,6$ ). Alors que 70 % des femmes du groupe JP cohabitent avec leur conjoint depuis 9,2 ans ( $ET = 10,8$ ), 79,4 % des femmes du groupe JNP vivent en cohabitation depuis 9,3 ans ( $ET = 10,1$ ). Les femmes des deux groupes ne se différencient pas sur ces variables,  $p > 0,05$ . Le tableau 1 présente les caractéristiques sociodémographiques des participantes et de leur conjoint.

### Instruments de mesure

Les données ont été colligées par le biais d'entrevues téléphoniques semi-structurées d'une durée approximative de 50 minutes. Les entrevues ont été effectuées par la

<sup>2</sup>Le terme « perception » (p. ex., « conjoint perçu comme un joueur problématique ou non problématique ») réfère à l'évaluation faite par les participantes des problèmes de jeu de leur conjoint au moyen de l'instrument de dépistage *South Oaks Gambling Screen* (Lesieur & Blume, 1987), modifié pour les fins de l'étude (SOGS modifié). Une description détaillée de l'instrument est présentée dans la section Instruments de mesure.

Tableau 1

*Proportion (%) des participantes et de leur conjoint, selon les groupes, pour les données sociodémographiques, telles que rapportées par les participantes*

Caractéristiques <sup>a</sup>	Participantes		Conjoints	
	Groupe JP (n = 54)	Groupe JNP (n = 102)	Groupe JP (n = 54)	Groupe JNP (n = 102)
État civil actuel				
Célibataire	31,5	33,3	–	–
Conjointe de fait	42,6	32,4	–	–
Mariée	18,5	32,4	–	–
Autre (veuve, divorcée)	7,4	2,0	–	–
Âge (années)				
18-34	44,4	56,9	37,0	49,0
35-54	35,2	34,3	37,0	37,3
55 et plus	20,4	8,8	25,9	13,7
Scolarité complétée				
Élémentaire/Secondaire	40,7	22,5*	59,3	30,4**
DEP, ASP ou collégial	38,9	35,3	24,1	32,4
Études universitaires	20,4	42,2*	16,7	37,3**
Occupation actuelle				
Travail	33,3	49,0	64,8	66,7
Études	13,0	29,4	3,7	18,6**
Ni travail ni étude	53,7	21,6**	31,5	14,7**
Lieu de naissance				
Province de Québec	92,6	82,4	81,5	82,4
Autre	7,4	17,6	18,5	17,6
Appartenance religieuse				
Catholique	79,6	83,3	77,8	82,2
Autres	20,4	16,7	22,2	17,8
Revenu annuel brut personnel (\$) <sup>bc</sup>				
Moins de 20 000	54,9	53,5	–	–
Entre 20 000 et 30 000	19,6	16,8	–	–
Entre 30 000 et 40 000	17,6	16,8	–	–
Plus de 40 000	7,8	12,9	–	–
Revenu annuel brut du ménage (\$) <sup>d</sup>				
Moins de 20 000	11,5	12,0	–	–
Entre 20 000 et 40 000	13,5	10,0	–	–
Entre 40 000 et 60 000	32,7	24,0	–	–
Plus de 60 000	11,5	30,0	–	–
Ne s'applique pas <sup>e</sup>	30,8	24,0	–	–

Note. Reproduit avec la permission de Goulet et Giroux (2015).

\* p < 0,05.

\*\* p < 0,01.

<sup>a</sup> Les analyses statistiques effectuées avec ces données ont consisté en des tests de proportions (khi carré de Pearson) permettant de vérifier si des différences sont présentes entre les groupes (participantes JP et participantes JNP, conjoints JP et conjoints JNP). Lorsque des différences ont été relevées, des décompositions du khi carré ont été faites avec un seuil de signification à 0,05. Aucune analyse statistique n'a été effectuée pour comparer les participantes aux conjoints.

<sup>b</sup> n = 51 pour le groupe JP et n = 101 pour le groupe JNP.

<sup>c</sup> Les femmes n'ont pas eu à répondre quant au revenu annuel brut personnel de leur conjoint.

<sup>d</sup> n = 52 pour le groupe JP et n = 100 pour le groupe JNP.

<sup>e</sup> Les conjoints ne mettent pas leurs revenus en commun, indépendamment du fait qu'ils cohabitent ou non.

première auteure et par deux assistantes de recherche au doctorat en psychologie, formées à l'entrevue.

**Données sociodémographiques.** Treize questions à choix de réponse ont permis de recueillir ces informations : âge, état civil, habitation, revenus d'emploi annuels, appartenance religieuse, occupation principale et scolarité.

**Stratégies de contrôle des habitudes de jeu et des dépenses de jeu du conjoint.** Cinq questions ont été développées aux fins de cette étude. La première permettait de demander aux participantes si elles s'étaient inquiétées à l'idée que leur conjoint joue trop d'argent, trop souvent ou trop longtemps à des jeux de hasard et d'argent. Dans l'affirmative, il leur était demandé : « Avez-vous tenté différentes actions ou stratégies pour contrôler les habitudes de jeu de votre conjoint? Si oui, lesquelles? » et « Avez-vous tenté différentes actions ou stratégies pour contrôler les dépenses de jeu de votre conjoint? Si oui, lesquelles? ».

**Dépistage des problèmes de jeu.** La version française originale (Ladouceur, 1991) du SOGS (Lesieur & Blume, 1987), un outil de dépistage du jeu pathologique, a été utilisée pour dépister les problèmes de jeu chez les femmes. L'instrument comporte 20 items à réponses multiples et dichotomiques permettant de classer les répondants en trois catégories : joueur sans problème (score de 0 à 2), à risque (score de 3 ou 4) et pathologique probable (score de 5 ou plus). La fidélité de consistance interne de l'instrument original est de 0,97 et son coefficient de fidélité, de 0,71 (Lesieur & Blume, 1987).

Nous avons également utilisé le SOGS dans une version adaptée, non validée et nommée *SOGS modifié*, afin de répartir les participantes entre les groupes selon leur perception des habitudes de jeu du conjoint. Les items de l'instrument ont été modifiés pour permettre aux participantes de se positionner sur les habitudes de jeu de leur conjoint. Par exemple, l'item « Vous êtes-vous déjà disputé avec des personnes vivant avec vous à propos de la manière dont vous gérez votre argent? » est devenu « Votre conjoint s'est-il déjà disputé avec vous ou avec d'autres personnes à propos de la manière dont il gère son argent? ». Un score égal ou supérieur à 3 conduisait à classer les participantes dans le groupe JP. Le SOGS et le SOGS modifié ciblent les 12 mois précédant la cueillette de données.

**Violence économique.** Un questionnaire de 16 questions conçu pour l'étude s'inspirait de la définition de la violence économique d'Adams et al. (2008) et du questionnaire *Évaluation de mes comportements violents* (Morin, 2007), mais n'a fait l'objet d'aucune validation scientifique.

Tous les énoncés ont été développés pour mesurer la violence économique selon cinq construits : dénigrement verbal de l'apport financier ou de l'occupation professionnelle (deux énoncés); mensonges et dissimulation (un énoncé); et contrôle abusif des dépenses (deux énoncés), des avoirs (deux énoncés) et des activités professionnelles (un énoncé). Pour chacun des énoncés, les participantes indiquaient

si elles avaient manifesté ce comportement envers leur conjoint (p. ex., « Avez-vous déjà ridiculisé l'emploi de votre conjoint? »). Dans l'affirmative, elles étaient invitées à se prononcer sur le nombre de fois où ce comportement était survenu dans la dernière année et sur les raisons/contextes de son apparition. Pour ce même énoncé, les participantes indiquaient si elles avaient été victimes du comportement (p. ex. « Est-ce que votre partenaire a déjà ridiculisé votre emploi? »). En cas de réponse affirmative, elles étaient invitées à en indiquer la fréquence et les raisons/contextes, selon leurs perceptions.

**Autres questionnaires utilisés.** Un questionnaire maison portant sur les habitudes de jeu des participantes et de leur conjoint, de même que la version française du *Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test* (ASSIST; WHO ASSIST Working Group, 2002), ainsi que trois des cinq échelles de la version française du *Conflict Tactics Scales – Revised* (CTS-R; Straus, Hamby, Boney-McCoy, & Sugarman, 1996) ont été utilisés, mais les résultats ne sont pas rapportés dans le cadre de cet article (voir Goulet & Giroux, 2015).

### **Procédure**

Les données pertinentes aux objectifs de cette étude proviennent de la banque de données de Goulet et Giroux (2015). Le même échantillon est utilisé sans transformation de données ou retrait de participantes.

Un certificat de conformité éthique (2008-283 R-1) a été délivré par l'un des comités sectoriels d'éthique de la recherche de l'Université Laval, soit le Comité en psychologie et en sciences de l'éducation. Considérant les enjeux liés à la confidentialité, différentes mesures ont été prises lors du recrutement et de la cueillette de données afin de favoriser la sécurité des participantes. Par exemple, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2003) quant aux études sur la violence effectuées auprès de femmes, les annonces de recrutement ne faisaient pas mention du véritable thème de la recherche, mais d'une étude portant sur les habitudes de vie et les relations conjugales. Le choix d'utiliser un échantillon composé uniquement de femmes (au lieu des deux membres du couple) et celui d'effectuer une cueillette de données par téléphone visaient également à favoriser la sécurité des femmes, le dévoilement de soi et la confidentialité des données. L'article de Goulet et Giroux (2015) fournit une description plus détaillée des mesures mises en place.

**Analyses statistiques.** Les analyses statistiques ont été effectuées avec le logiciel SPSS, version 20.0. Le test du khi carré de Pearson a servi à comparer les groupes quant à la proportion de femmes qui rapportaient avoir manifesté des comportements de violence économique ou en avoir été victimes. Pour pallier les distributions non normales, des analyses non paramétriques de *U* de Mann-Whitney sur deux



échantillons indépendants ont permis de comparer les groupes quant au nombre moyen de comportements manifestés ou reçus. Les tests statistiques ont été effectués au seuil alpha de 0,05.

Pour chacune des questions ouvertes sur les motifs/contextes des comportements violents et les stratégies de contrôle (objectifs exploratoires 1 et 2), des grilles de codification ont été construites par la première auteure. Pour ce faire, une démarche inductive suivant des principes mis de l'avant par Thomas (2006) a permis de créer les codes à partir des données brutes. Après révision et une fois la grille de codification finalisée, chaque réponse a été codée. À la suite de cette démarche, des analyses descriptives de chacune des variables catégorielles ont été conduites afin de répondre aux objectifs exploratoires.

## Résultats

### Violence économique

**Comportements manifestés par les femmes.** Les femmes du groupe JP sont plus nombreuses à rapporter au moins un comportement de violence économique dans la dernière année (61,1 % des 54 femmes) que celles du groupe JNP (42,6 % des 101 femmes),  $\chi^2(1, 155) = 4,84, p = 0,028$ . Le nombre moyen de comportements ne diffère pas entre les femmes du groupe JP ( $M = 18,6; ET = 21,8$ ) et du groupe JNP ( $M = 16,3; ET = 25,6$ ),  $U = 642,0, p = 0,473$ .

Le tableau 2 présente pour chacun des items du questionnaire la proportion de femmes de chaque groupe qui endossent l'énoncé et le résultat au test de proportion<sup>3</sup>. Deux différences significatives ressortent : les femmes du groupe JP sont plus nombreuses que celles du groupe JNP à cacher des informations à leur conjoint sur le budget et à refuser de lui laisser de l'argent,  $< 0,05$ .

Tel que l'indiquent les données du tableau 2, les motifs les plus évoqués par les participantes du groupe JP pour justifier les comportements manifestés sont la volonté d'assurer sa protection économique, celle de contrôler des dépenses perçues comme excessives et inutiles, et celle de cacher des dépenses personnelles.

**Comportements subis par les femmes.** Significativement plus de femmes du groupe JP (74,1 %) rapportent avoir été victimes de violence économique dans la dernière année, comparativement aux femmes du groupe JNP (43,6 %),  $\chi^2(1, 155) = 13,19, p < 0,01$ . Le nombre moyen de comportements ne diffère pas entre les groupes JP ( $M = 88,6; ET = 21,8; Mdn = 12,0$ ) et JNP ( $M = 46,0; ET = 220,9; Mdn = 12,0$ ),  $U = 790,5, p = 0,420$ .

<sup>3</sup>À noter que le tableau 2 ne présente que les résultats détaillés pour chacun des items du questionnaire maison sur la violence économique. Les comparaisons générales entre les groupes (proportions et moyennes de comportements) n'apparaissent que dans le texte.

Tableau 2

*Violence économique : Proportion (%) de femmes des groupes JP et JNP par comportements manifestés et par motifs invoqués*

Items		Femmes JP (n = 54)	Femmes JNP (n = 101)
1. Ridiculiser le type d'emploi du conjoint	% <sup>a</sup>	5,6	2,0
	$\chi^2$ (dl)	1,441 (1)	
	Valeur p	0,230	
Motifs <sup>b</sup>			
Chicanes	% (n)	33,3 (1)	0,0 (0)
Se défendre d'insultes	% (n)	66,7 (2)	50,0 (1)
Autres (n'aime pas l'horaire)	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
2. Prendre le contrôle des finances de la maison ou de celles du conjoint	% <sup>a</sup>	38,9	28,7
	$\chi^2$ (dl)	1,667 (1)	
	Valeur p	0,197	
Motifs <sup>b</sup>			
Accord commun	% (n)	52,4 (11)	89,7 (26)
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	42,9 (9)	6,9 (2)
Sous la pression du conjoint	% (n)	0,0 (0)	3,4 (1)
Faire des dépenses jugées inutiles	% (n)	4,8 (1)	0,0 (0)
3. Empêcher le conjoint d'avoir ou de conserver un emploi	% <sup>a</sup>	1,9	2,0
	$\chi^2$ (dl)	0,003 (1)	
	Valeur p	0,956	
Motif <sup>b</sup>			
Bien-être du couple/du conjoint	% (n)	0,0 (0)	100,0 (2)
Emploi jugé comme sous-payé	% (n)	100,0 (1)	0,0 (0)
4. Interdire le conjoint de faire des dépenses personnelles	% <sup>a</sup>	13,0	13,9
	$\chi^2$ (dl)	0,024 (1)	
	Valeur p	0,876	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	100,0 (7)	78,6 (11)
Conserver l'argent pour soi	% (n)	0,0 (0)	14,3 (2)
Ne sait pas	% (n)	0,0 (0)	7,1 (1)
5. Cacher des informations au conjoint sur les finances alors qu'il devrait être au courant	% <sup>a</sup>	20,4	7,9*
	$\chi^2$ (dl)	5,071 (1)	
	Valeur p	0,024	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées inutiles	% (n)	27,3 (3)	12,5 (1)
Cacher des dépenses jugées inutiles	% (n)	27,3 (3)	37,5 (3)
Se protéger	% (n)	36,4 (4)	25,0 (2)
Parvenir à épargner	% (n)	0,0 (0)	25,0 (2)
Éviter des inquiétudes au conjoint	% (n)	9,1 (1)	0,0 (0)
6. Refuser de laisser de l'argent au conjoint et acheter tout soi-même	% <sup>a</sup>	16,7	4,0*
	$\chi^2$ (dl)	7,394 (1)	
	Valeur p	0,007	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	77,8 (7)	50,0 (2)
Parvenir à se gâter	% (n)	22,2 (2)	0,0 (0)
Conjoint ne donne pas assez d'argent	% (n)	0,0 (0)	25,0 (1)
Ne sait pas	% (n)	0,0 (0)	25,0 (1)

Tableau 2  
Continued

Items		Femmes JP (n = 54)	Femmes JNP (n = 101)
7. Obliger le conjoint à remettre sa paye	% <sup>a</sup>	7,4	3,0
	$\chi^2$ (dl)	1,607 (1)	
	Valeur <i>p</i>	0,205	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées inutiles	% (n)	100,0 (4)	66,7 (2)
Conjoint lui doit de l'argent	% (n)	0,0 (0)	33,3 (1)
8. Minimiser la contribution financière du conjoint en lui disant que son salaire est faible et peu important	% <sup>a</sup>	5,6	5,0
	$\chi^2$ (dl)	0,026 (1)	
	Valeur <i>p</i>	0,871	
Motifs <sup>b</sup>			
Chicanes	% (n)	66,7 (2)	60,0 (3)
Sans raison connue	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)
Lorsque le conjoint fait des dépenses jugées non raisonnables	% (n)	33,3 (1)	0,0 (0)
Tenter de le convaincre de chercher un nouvel emploi	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)

Note. Valeur *p* = valeur du seuil alpha ; dl = degré de liberté.

\* Différences statistiquement significatives entre la proportion de participantes au seuil alpha, *p* < 0,05;

<sup>a</sup> Le pourcentage présenté se rapporte au taux d'endossement de l'item.

<sup>b</sup> Le pourcentage présenté pour chacun des motifs a été calculé sur le taux d'endossement de l'item (au lieu de l'échantillon complet).

Le tableau 3 présente pour chaque item la proportion de femmes des deux groupes qui rapportent en être victimes et le résultat au test de proportion<sup>4</sup>. Les participantes du groupe JP se distinguent de celles du groupe JNP sur quatre comportements. Elles sont plus nombreuses à s'être fait ridiculiser quant à l'emploi occupé, à s'être vu empêcher d'avoir ou de conserver un emploi, à s'être fait cacher des informations sur le budget et à s'être vu refuser de conserver de l'argent, car le conjoint achète tout lui-même, < 0,05.

Le tableau 3 décrit les motifs/contextes perçus par les femmes pour expliquer les comportements subis. Les motifs/contextes les plus rapportés par les femmes du groupe JP sont : lors d'une chicane, de la violence sans raison connue, le désir du conjoint de cacher ses dépenses, celui de conserver l'argent pour ses propres besoins et celui d'avoir le contrôle sur sa partenaire.

### Stratégies de contrôle

Significativement plus de femmes du groupe JP (79,6 %) que du groupe JNP (6,9 %) se disent inquiètes des habitudes et des dépenses de jeu de leur conjoint,  $\chi^2(1, 156) = 85,84$ , *p* < 0,001.

<sup>4</sup>À noter que le tableau 3 ne présente que les résultats détaillés pour chacun des items du questionnaire maison sur la violence économique. Les comparaisons générales entre les groupes (proportions et moyennes de comportements) n'apparaissent que dans le texte.

Tableau 3

*Violence économique : Proportion (%) de femmes des groupes JP et JNP par comportements subis et par motifs perçus*

Items		Femmes JP (n = 54)	Femmes JNP (n = 101)
1. Ridiculiser le type d'emploi de la conjointe	% <sup>a</sup>	24,1	5,9*
	$\chi^2$ (dl)	10,578 (1)	
	Valeur p	0,001	
Motifs <sup>b</sup>			
Chicanes	% (n)	46,2 (6)	33,3 (2)
Se défendre d'insultes	% (n)	7,7 (1)	0,0 (0)
Sans raison connue	% (n)	38,5 (5)	16,7 (1)
Autres (p. ex., convaincre de changer d'emploi)	% (n)	7,7 (1)	50,0 (3)
2. Prendre le contrôle des finances de la maison ou de celles de la conjointe	% <sup>a</sup>	24,1	21,8
	$\chi^2$ (dl)	0,106 (1)	
	Valeur p	0,745	
Motifs <sup>b</sup>			
Accord commun	% (n)	46,2 (6)	77,3 (17)
Contrôler des dépenses jugées inutiles	% (n)	0,0 (0)	9,1 (2)
Contrôler la conjointe	% (n)	38,5 (5)	0,0 (0)
Autres (p. ex., en situation précaire, le pourvoyeur principal décide)	% (n)	15,4 (2)	13,6 (3)
3. Empêcher la conjointe d'avoir ou de conserver un emploi	% <sup>a</sup>	7,4	1,0*
	$\chi^2$ (dl)	4,642 (1)	
	Valeur p	0,031	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler la conjointe	% (n)	100,0 (4)	0,0 (0)
Jalousie (emploi dans un bar)	% (n)	0,0 (0)	100,0 (1)
4. Interdire la conjointe de faire des dépenses personnelles	% <sup>a</sup>	9,3	12,9
	$\chi^2$ (dl)	0,447 (1)	
	Valeur p	0,542	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées inutiles	% (n)	20,0 (1)	84,6 (11)
Contrôler la conjointe	% (n)	80,0 (4)	7,7 (1)
Conserver l'argent pour lui	% (n)	0,0 (0)	7,7 (1)
5. Cacher des informations à la conjointe sur les finances alors qu'elle devrait être au courant	% <sup>a</sup>	53,7	14,9*
	$\chi^2$ (dl)	26,128 (1)	
	Valeur p	0,000	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées inutiles	% (n)	0,0 (0)	6,7 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	3,4 (1)	0,0 (0)
Cacher des dépenses, dettes, revenus	% (n)	86,2 (25)	80,0 (12)
Autres (p. ex., éviter des inquiétudes)	% (n)	3,5 (1)	13,3 (2)
Ne sait pas	% (n)	6,9 (2)	25,0 (2)
6. Refuser de laisser de l'argent à la conjointe et acheter tout soi-même	% <sup>a</sup>	14,8	5,0*
	$\chi^2$ (dl)	4,456 (1)	
	Valeur p	0,035	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	37,5 (3)	0,0 (0)
Cacher des dépenses/garder l'argent	% (n)	62,5 (5)	60,0 (3)
Empêcher les sorties	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)

Tableau 3  
Continued

Items		Femmes JP (n = 54)	Femmes JNP (n = 101)
7. Obliger la conjointe à remettre sa paye	% <sup>a</sup>	1,9	2,0
	$\chi^2$ (dl)	0,003 (1)	
	Valeur <i>p</i>	0,956	
Motifs <sup>b</sup>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	100,0 (1)	0,0 (0)
Conserver l'argent pour soi	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
8. Minimiser la contribution financière de la conjointe en lui disant que son salaire est faible et peu important	% <sup>a</sup>	18,5	8,9
	$\chi^2$ (dl)	3,020 (1)	
	Valeur <i>p</i>	0,082	
Motifs <sup>b</sup>			
Chicanes	% (n)	40,0 (4)	11,1 (1)
Se défendre d'insultes	% (n)	0,0 (0)	11,2 (1)
Sans raison connue	% (n)	60,0 (6)	44,4 (4)
Autres (p. ex., conjointe sans emploi)	% (n)	0,0 (0)	33,3 (3)

Notes. Valeur *p* = valeur du seuil alpha;  $\chi^2$  = coefficient du test de proportion, le khi carré; dl = degré de liberté.

\* Différences significatives entre la proportion de participantes à un seuil alpha, *p* < 0,05.

<sup>a</sup> Le pourcentage présenté se rapporte au taux d'endossement de l'item.

<sup>b</sup> Le pourcentage présenté pour chacun des motifs a été calculé sur le taux d'endossement de l'item (au lieu de l'échantillon complet).

Des 43 femmes du groupe JP qui s'inquiètent, 79 % utilisent des stratégies pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint. Le tableau 4 présente la fréquence des stratégies utilisées par les participantes du groupe JP.

Les trois stratégies les plus populaires sont, en ordre décroissant : la discussion, la suggestion de ressources d'aide et le divertissement du conjoint pour l'éloigner du jeu.

Parmi les femmes du groupe JP qui s'inquiètent, 67,4 % utilisent des stratégies de contrôle des dépenses de jeu du conjoint. Les deux stratégies les plus populaires consistent en l'instauration ou la prise en charge d'un budget et en la gestion des cartes bancaires (voir le tableau 4).

### Discussion

Cette étude consiste à explorer la violence économique chez les couples où la femme perçoit son conjoint comme un joueur problématique, ainsi que les stratégies de contrôle qu'elle déploie.

Les résultats montrent qu'une proportion plus grande de femmes du groupe JP que du groupe JNP rapporte utiliser des comportements de violence économique envers leur conjoint. Rappelons que les comportements sondés s'intègrent à cinq construits :

Tableau 4

*Stratégies de contrôle des habitudes de jeu et des dépenses de jeu selon les habitudes de jeu problématiques ou non du conjoint*

Stratégies de contrôle <sup>a</sup>	Femmes JP %
Habitudes de jeu	(n = 34)
Discussions	35,3
Suggestion de ressources d'aide	26,5
Divertissement du conjoint pour l'éloigner du jeu	17,6
Avertissements, reproches et menaces	8,8
Contrôle et surveillance du conjoint	5,9
Séparation temporaire d'avec le conjoint	2,9
Suggestion de se bannir des endroits de jeu	2,9
Dépenses de jeu	(n = 29)
Instauration et prise en charge d'un budget	27,6
Gestion des cartes bancaires (débit, crédit)	20,7
Discussions, suggestions et conseils sur les finances	13,8
Aucune mise en commun des avoirs financiers et annulation des comptes conjoints	10,3
Contrôle et gestion de la paye du conjoint	10,3
Entente avec la banque pour interdire les retraits bancaires	3,4
Décision de ne rien laisser au nom du conjoint	3,4
Dissimulation des cartes bancaires et de l'argent liquide	3,4
Conservation de plus d'argent pour soi-même	3,4
Remise au conjoint de sommes d'argent fixes	3,4

<sup>a</sup> Aucun test statistique n'a été effectué sur ces données.

le dénigrement verbal, les mensonges et la dissimulation, le contrôle abusif des dépenses, celui des avoirs et celui des activités professionnelles.

En regard de l'une des conséquences du jeu problématique les plus rapportées par les proches, soit les pertes d'argent personnel ou du ménage (Kalischuk et al., 2006), la violence économique faite par les femmes pourrait bien être manifestée de façon réactionnelle. En soutien à cette idée, soulignons que les femmes du groupe JP sont plus nombreuses à cacher au conjoint des informations sur le budget et à refuser de lui laisser de l'argent – deux comportements pouvant contribuer à diminuer ses habitudes de jeu.

Une question fondamentale se pose sur la réelle nature des comportements rapportés. Représentent-ils une forme de violence conjugale au sens strict, soit un comportement de contrôle visant à dominer le partenaire (Stylianou et al., 2013) et à lui retirer son pouvoir décisionnel (MSSS, 1995), ou servent-ils à composer avec les problèmes de jeu? L'exploration des motifs entourant ces comportements conduit à des explications divergentes. D'une part, certains motifs apparaissent directement associés aux dépenses de jeu du conjoint, comme de vouloir contrôler des dépenses abusives ou inutiles. Dans d'autres cas, l'association entre le motif énoncé et les problèmes de jeu du conjoint apparaît moins claire, comme lorsqu'est invoquée la volonté de s'acheter des choses pour se faire plaisir.

Les résultats portent à croire que les comportements de violence économique ne sont pas spécifiques aux conjointes de joueurs problématiques, bien que ces dernières soient plus nombreuses à en manifester. Cependant, certaines motivations les justifiant, entre autres la protection des finances, pourraient être spécifiques aux conjointes de joueurs problématiques. Il ressort également de cette étude que les différents motifs rapportés par les participantes pour justifier leurs comportements en apparence violents ne semblent pas correspondre à la conceptualisation classique de la violence conjugale, voulant que celle-ci ait un objectif de domination et de contrôle du partenaire (voir p. ex., MSSS, 1995; Fawole, 2008; Stylianou et al., 2013; Weaver et al., 2009).

Au vu de ces résultats, une question apparaît justifiée : comment différencier les comportements de violence économique des comportements de protection? Est-ce la façon dont ils sont exercés, leur fréquence d'utilisation ou leurs motivations sous-jacentes? Heineman (1987) propose de considérer que le contrôle des finances du joueur problématique par sa conjointe puisse être adéquat. Les joueurs problématiques interrogés par Tepperman, Korn et Roynolds (2006) perçoivent même certains comportements de contrôle des finances manifestés par leur partenaire comme étant utiles. Ce qui deviendrait inadéquat pourrait alors être la perpétuation de ces comportements alors qu'ils ne sont plus justifiés ou que le joueur n'y est plus consentant.

En ce qui concerne les comportements de violence économique subis, les résultats montrent que les femmes du groupe JP sont plus nombreuses que celles du groupe JNP à s'en dire victimes. Plus précisément, les femmes du groupe JP rapportent en plus grand nombre qu'elles se sont fait dénigrer quant à leur emploi et qu'elles se sont retrouvées dans des situations où leur conjoint les a empêchées d'avoir un emploi, leur a caché des informations sur le budget et ne leur a pas permis de conserver de l'argent.

Certains de ces comportements, tels que de conserver l'argent pour soi et de cacher des informations sur le budget, s'intègrent dans la dynamique des joueurs pathologiques qui tentent de s'approvisionner en argent, comptent sur les autres pour en obtenir et mentent pour camoufler l'ampleur de leurs habitudes de jeu (APA, 2013). Les participantes justifient d'ailleurs ces comportements par le besoin de leur conjoint d'assurer la poursuite de leurs activités de jeu.

À l'opposé, des gestes comme dénigrer l'emploi de sa conjointe ou l'empêcher d'avoir un emploi ne cadrent pas *a priori* avec la dynamique du joueur problématique à la recherche d'argent pour jouer, sauf si celui-ci tente, en dénigrant son emploi, de forcer sa conjointe à se trouver un emploi plus lucratif. Près de la moitié des femmes du groupe JP qui indiquent se faire ridiculiser quant à leur emploi décrivent un contexte de conflit où les insultes sont mutuelles. Toutefois, certaines conjointes (17 %) mentionnent que ces insultes leur sont lancées par le conjoint de manière unilatérale et sans motif connu, ce qui apparaît plutôt comme de la violence

non mutuelle (Weston, Temple, & Marshall, 2005). Le fait d'empêcher sa conjointe d'avoir un emploi semble cadrer avec le sabotage de l'emploi, forme de violence économique récemment conceptualisée par Postmus et al. (2012; 2015). Stylianou et al. (2013) suggèrent d'ailleurs que des travaux futurs sont nécessaires pour mieux comprendre cette dimension de l'abus économique. Dans un contexte conjugal où l'un des conjoints présente un problème de jeu, le sabotage de l'emploi devrait être étudié afin de mieux en comprendre la fonction et d'adapter les interventions en conséquence.

À ce stade-ci de nos connaissances, l'ensemble de ces résultats soulève un questionnement interprétatif qui nécessitera approfondissement. Par exemple, certains comportements en apparence violents, tels que de prendre le contrôle des finances de l'autre, peuvent s'exercer à la suite d'un accord entre les partenaires, comme le montrent les résultats de cette étude. Ce genre de comportements, lorsqu'évalué sans égard au contexte, pourrait à tort être jugé comme de la violence économique. Ce constat appuie l'importance de porter une attention particulière au contexte sous-jacent aux comportements. En comparaison des autres types de violence conjugale, la violence économique comporte une part d'ambiguïté, et son évaluation doit se faire de façon nuancée.

L'étude avait également pour but d'explorer les stratégies utilisées par les femmes qui s'inquiètent des habitudes de jeu de leur conjoint pour contrôler leurs habitudes et dépenses de jeu. Comme premier constat, soulignons qu'une majorité de conjointes du groupe JP se dit inquiète des habitudes et des dépenses de jeu de leur conjoint. Malgré ces inquiétudes, près d'une femme sur cinq rapporte ne pas utiliser de stratégies de contrôle. Cela concorde avec les écrits de Tepperman, Korn et Reynolds (2006), qui relèvent que les conjointes de joueurs se considèrent comme ayant peu d'emprise à changer les habitudes de jeu de ces derniers. Ce sentiment d'impuissance pourrait conduire à la passivité et au retrait.

Pour les femmes qui utilisent des stratégies de contrôle, la plus populaire consiste en des tentatives de discussion. Cette stratégie semble adéquate, bien qu'elle pourrait s'inscrire dans un contexte conjugal où les deux conjoints tendent à ne pas avoir une bonne perception de leur communication (Trudel et al., 2008). Boutin et Ladouceur (2006) suggèrent que les conjointes de joueurs qui souhaitent avoir des discussions tentent de privilégier un moment opportun et d'éviter certains pièges à la communication, comme les critiques, l'apitoiement, la menace et l'affrontement. Cette suggestion trouve écho dans nos résultats, car les reproches, menaces, avertissements et la surveillance sont des stratégies nommées par certaines femmes et qui peuvent s'apparenter à de l'abus économique (Fawole, 2008). L'utilisation de ces stratégies de contrôle plus abusives soulève un questionnement sur leur utilité et leur efficacité.

La seconde stratégie la plus populaire consiste en la suggestion directe ou indirecte de ressources d'aide. La suggestion directe consiste à conseiller au conjoint d'avoir recours à des ressources d'aide et représente une sous-composante de la stratégie la



plus populaire, la discussion, bien que les femmes la nomment comme une stratégie bien distincte. La méthode indirecte consiste plutôt à laisser dans les aires communes de la maison de l'information sur les problèmes de jeu et les ressources d'aide. Concernant le contrôle des dépenses de jeu, les stratégies les plus mentionnées consistent en l'instauration d'un budget et à la prise en charge des finances, suivies par la gestion des cartes bancaires du conjoint. Dans le cadre d'une cueillette de données qualitatives effectuée par Tepperman, Korn et Reynolds (2006), des joueurs problématiques ont identifié certaines façons dont leur conjointe contrôle leurs dépenses de jeu, dont les encouragements à dépenser moins ou à faire un budget et le contrôle complet des finances. Ces stratégies sont décrites comme utiles par certains joueurs, alors que d'autres les perçoivent comme non aidantes (Tepperman et al., 2006). Les écrits de Heineman (1987) et de Hodgins et al. (2007) concordent plutôt pour montrer que, si elles sont appliquées d'un commun accord, ces stratégies apparaissent adéquates et pourraient se révéler aidantes.

L'application de stratégies de contrôle financier, quelles qu'elles soient, pourrait représenter une lourde tâche en octroyant aux conjointes un surplus de responsabilités, ce que déplorent Boutin et Ladouceur (2006), qui les incitent plutôt à n'assumer que les responsabilités qui les concernent. Leur application pourrait aussi entraîner des effets délétères, tels qu'une déresponsabilisation du joueur le maintenant dans un rôle passif face à ses difficultés. Ces stratégies pourraient aussi entraîner un sentiment de frustration chez les conjoints, nuisant ainsi à la relation conjugale. L'évaluation empirique de l'application et de l'efficacité de ces stratégies de contrôle fournirait des indications plus claires sur leurs impacts.

Cette étude comporte certaines limites. Une première limite concerne la non-représentativité de l'échantillon de femmes faisant partie de l'étude. Des études utilisant une méthode d'échantillonnage appropriée (p. ex., par quotas ou stratification) permettraient la généralisation des résultats à la population d'intérêt. Une seconde limite concerne le fait que les résultats découlent de données rapportées par les femmes uniquement et qui se fondent sur leurs seules perceptions. Connaître aussi les perceptions du conjoint pourrait aider à clarifier les résultats obtenus.

Enfin, une autre limite se rapporte à l'instrument non validé ayant servi à évaluer la violence économique. Malgré les limites de l'instrument, sa nature et son format ont permis aux femmes de s'exprimer sur les motifs entourant les comportements de violence manifestés et subis. Les résultats obtenus peuvent servir de tremplin aux études ultérieures.

## **Conclusion**

Cette étude met en évidence plusieurs comportements s'apparentant à la violence économique et qui sont utilisés par les partenaires de couples dont l'homme est perçu comme un joueur problématique. Les motifs invoqués et perçus par les femmes pour expliquer ces comportements apparaissent très liés au problème de jeu du conjoint

plutôt qu'à des intentions de contrôle ou de domination du partenaire. Il serait pertinent de poursuivre les recherches spécifiques à la violence économique dans les couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu de façon à mieux en comprendre la signification.

Les résultats de l'étude indiquent aussi qu'une grande proportion de femmes utilise des stratégies de contrôle des habitudes et des dépenses de jeu du joueur problématique. Certaines stratégies semblent appropriées, alors que d'autres apparaissent plus violentes. Les études futures devraient évaluer, au moyen de devis longitudinaux, l'adéquation et l'efficacité de certaines stratégies de contrôle utilisées dans ces couples. Par ailleurs, dans une perspective clinique, les interventions thérapeutiques s'adressant aux couples pourraient servir à améliorer la qualité des relations conjugales, et favoriser ainsi la communication et la mise en place d'actions communes entre les conjoints de façon à éviter de basculer dans des comportements de violence économique.

### Références

Adams, A. E., Sullivan, C. M., Bybee, D., & Greeson, M. G. (2008). Development of the Scale of Economic Abuse. *Violence Against Women, 14*, 563-588. doi:10.1177/1077801208315529

Afifi, T. O., Brownridge, D. A., MacMillan, H., & Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research, 44*, 331-337. doi:10.1016/j.jpsychires.2009.07.010.

American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5th ed.). Arlington, VA: American Psychiatric Publishing.

Boutin, C., & Ladouceur, R. (dir.) (2006). *Y a-t-il un joueur dans votre entourage? Tout ce que les proches doivent savoir*. Montréal, Canada : Éditions de l'homme.

DeKeseredy, W. S. & Dragiewicz, M. (2009). *Orientation changeante des politiques publiques : La violence dans les relations intimes, sexospécifique ou bidirectionnelle?* Oshawa, Canada : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009.

Dowling, N., Suomi, A., Jackson, A., Lavis, T., Patford, J., Cockman, S., ... Abbott, M. (décembre 2014). Problem gambling and intimate partner violence: A systematic review and meta-analysis. *Trauma, Violence, & Abuse, 1*-19. doi:10.1177/1524838014561269

Downs, C., & Woolrych, R. (2010). Gambling and debt: the hidden impacts on family and work life. *Community, Work & Family, 13*, 311-328. doi:10.1080/13668803.2010.488096

- Fawole, O. I. (2008). Economic violence to women and girls: is it receiving the necessary attention? *Trauma, Violence, & Abuse, 9*, 167-177. doi:10.1177/1524838008319255
- Ferland, F., Fournier, P.-M., Ladouceur, R., Brochu, P., Bouchard, M., & Pâquet, L. (2008). Consequences of pathological gambling on the gambler and his spouse. *Journal of Gambling Issues, 22*, 219-229. doi:10.4309/jgi.2008.22.5
- Goulet, A., & Giroux, I. (2015). Les comportements violents : comparaison des couples selon que l'homme est perçu ou non par sa conjointe comme un joueur problématique. *Journal of Gambling Issues, 30*, 73-97. doi:10.4309/jgi.2015.30.9
- Heineman, M. (1987). A comparison: The treatment of wives of alcoholics with the treatment of wives of pathological gamblers. *Journal of Gambling Behavior, 3*, 27-40. doi:10.1007/BF01087475
- Hodgins, D. C., Toneatto, T., Makarchuk, K., Skinner, W., & Vincent, S. (2007). Minimal treatment approaches for concerned significant others of problem gamblers: A randomized controlled trial. *Journal of Gambling Studies, 23*, 215-230. doi:10.1007/s10899-006-9052-2
- Johansson, A., Grant, J. E., Kim, S. W., Odlaug, B. L., & Gøtestam, K. G. (2009). Risk factors for problematic gambling: A critical literature review. *Journal of Gambling Studies, 25*, 67-92. doi:10.1007/s10899-008-9088-6
- Kairouz, S., & Nadeau, L. (2014). Portrait du jeu au Québec : Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans. Montréal, Canada : Université Concordia.
- Kalischuk, R. G., Nowatzki, N., Cardwell, K., Klein, K., & Solowoniuk, J. (2006). Problem gambling and its impact on families: A literature review. *International Gambling Studies, 6*, 31-60. doi:10.1080/14459790600644176
- Korman, L. M., Collins, J., Dutton, D., Dhayananthan, B., Littman-Sharp, N., & Skinner, W. (2008). Problem gambling and intimate partner violence. *Journal of Gambling Studies, 24*, 13-23. doi:10.1007/s10899-007-9077-1
- Ladouceur, R. (1991). Prevalence estimates of pathological gambling in Quebec. *Canadian Journal of Psychiatry, 36*(10), 732-734.
- Lesieur, H. R., & Blume, S. B. (1987). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry, 144*, 1184-1188.
- Lorenz, V. C., & Shuttlesworth, D. E. (1983). The impact of pathologic gambling on the spouse of the gambler. *Journal of Community Psychology, 11*, 67-76. doi:10.1002/1520-6629(198301)11:1 <67::AID-JCOP2290110107>3.0.CO;2-O

ministère de la Santé et des Services sociaux. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec.

Morasco, B. J., Weinstock, J., Ledgerwood, D. M., & Petry, N. M. (2007). Psychological factors that promote and inhibit pathological gambling. *Cognitive and Behavioral Practice, 14*, 208-217. doi:10.1016/j.cbpra.2006.02.005

Morin, M. (2007). *Évaluation de mes comportements violents*. Granby, Canada : Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska. Récupéré le 20 juillet 2007 de <http://www.rhhy.qc.ca/index.html>

Muelleman, R. L., DenOtter, T., Wadman, M. C., Tran, T. P., & Anderson, J. (2002). Problem gambling in the partner of the emergency department patient as a risk factor for intimate partner violence. *The Journal of Emergency Medicine, 23*, 307-312. doi:10.1016/S0736-4679(02)00543-7

National Endowment for Financial Education (NEFE). (2000). *Personal financial strategies for the loved ones of problem gamblers*. Washington, DC : NEFE.

Organisation mondiale de la santé (2003). *Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Genève, Suisse : Groupe Santé familiale et communautaire, Département Genre et santé de la femme.

Postmus, J. L., Plummer, S-B., & Stylianou, A. M. (2015). Measuring economic abuse in the lives of survivors: Revising the scale of economic abuse. *Violence against Women, 27*. doi:10.1177/1077801215610012

Posmus, J. L., Plummer, S-B., McMahon, S., Murshid, N. S., & Kim, M. S. (2012). Understanding economic abuse in the lives of survivors. *Journal of Interpersonal Violence, 27*, 411-430. doi:10.1177/0886260511421669

Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*. Montréal, Canada : Institut de la statistique du Québec.

Shaffer, H. J., Hall, M. N., & Vander Bilt, J. (1999). Estimating the prevalence of disordered gambling behaviour in the United States and Canada: A research synthesis. *American Journal of Public Health, 89*, 1369-1376. doi:10.2105/AJPH.89.9.1369

Shaw, M. C., Forbush, K. T., Schlinder, J., Rosenman, E., & Black, D. W. (2007). The effect of pathological gambling on families, marriages, and children. *The International Journal of Neuropsychiatric Medicine, 12*, 615-622.

Steinberg, M. A. (1993). Couples treatment issues for recovering male compulsive gamblers and their partners. *Journal of Gambling Studies*, 9, 153-167. doi:10.1007/BF01014865

Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D. B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues*, 17, 283-316. doi:10.1177/019251396017003001

Stylianou, A. M., Postmus, J. L., McMahon, S. (2013). Measuring abusive behaviors: Is economic abuse a unique form of abuse? *Journal of Interpersonal Violence*, 28, 3186-3204. doi:10.1177/0886260513496904

Tepperman, L., Korn, D., & Lynn, M. (2006). *At Home with Gambling: An exploratory study – Final Report* (rapport présenté à l'Ontario Problem Gambling Research Center). Toronto, Canada.

Tepperman, L., Korn, D., & Reynolds, J. (2006). *Partner influences on gambling: An exploratory study – Final Report* (rapport présenté à Ontario Problem Gambling Research Center). Toronto, Canada.

Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237-246. doi:10.1177/1098214005283748

Trudel, G., Poirier-Arbour, A., Harvey, P., Boyer, R., Villeneuve, V., Anderson, A., & Ouellette-Ngocsoeng, M. (2008). *Couple et jeu de hasard* (rapport de recherche présenté au Fonds québécois de recherche sur la société et la culture). Montréal, Canada.

Weaver, T. L., Sanders, C. K., Campbell, C. L., & Schnabel, M. (2009). Development and preliminary psychometric evaluation of the Domestic Violence – Related Financial Issues Scale (DV-F1). *Journal of Interpersonal Violence*, 24, 569-585. doi:10.1177/0886260508317176

Weston, R., Temple, J. R., & Marshall, L. L. (2005). Gender symmetry and asymmetry in violent relationships: Patterns of mutuality among racially diverse women. *Sex Roles*, 53, 553-571. doi:10.1007/s11199-005-7142-8

WHO ASSIST Working Group (2002). The Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test (ASSIST): Development, reliability and Feasibility. *Addiction*, 97,1183-1194. doi:10.1046/j.1360-0443.2002.00185.x

\*\*\*\*\*

Manuscrit soumis le 28 September 2015; et accepté le 29 avril 2016. Cet article a fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Toutes les adresses URL étaient actives au moment de la soumission.

Correspondance : Annie Goulet , Ph. D., Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu, Université Laval, Pavillon Félix-Antoine-Savard, bureau 1338, 2325 rue des Bibliothèques, Québec (Québec) G1V 0A6. Courriel: Annie.Goulet@psy.ulaval.ca

Conflit d'intérêts : Aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Approbation éthique : Un certificat de conformité éthique a été délivré par le Comité en psychologie et en sciences de l'éducation, un des Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (CÉRUL) le 14 décembre 2009. Il porte le numéro 2008-283 R-1.

Remerciements : Le projet a été réalisé grâce au financement du Fonds sur la prévention et le traitement du jeu de la Fondation de l'Université Laval. Lors de la réalisation de la recherche, Annie Goulet, alors étudiante au doctorat en psychologie (recherche et intervention), était récipiendaire d'une bourse du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQ-SC) pour une durée de deux ans et d'une bourse de rédaction du Centre de réadaptation en dépendances de Montréal – Institut universitaire sur les dépendances.